



Jugement de mon fils qui s'est déchainé avec un couteau

Par **magli**, le **18/10/2015** à **02:12**

Mon fils qui souffre de troubles psychiatrique a sous l'emprise de l'alcool détérioré(vitre cassée- crevaision de pneus) chez nos voisins. Des gendarmes sont intervenus mais il a mis beaucoup de temps avant de se calmer. Hospitalisé sous contrainte en milieu psychiatrique. Le médecin a levé son hdt et il est parti en garde à vue. Ensuite il a vu le juge des peine qui l'a mis en préventive pour être jugé en comparaison immédiate. Quelle serait la peine qu'il risque d'avoir.

Par **alterego**, le **18/10/2015** à **11:16**

Bonjour,

Voyez avec son avocat.

Cdt.